



Parc national  
des Écrins

**Conseil d'Administration du 17 février 2017**

**Résolution n° 2017/06 – CA**

**Subventions accordées par le Parc national des Écrins**

Le Conseil d'administration du Parc national des Écrins,

- décide d'attribuer des aides financières au titre du programme 2017 de mise en œuvre de la charte, conformément au tableau n°1 ci-joint.

Le président du Conseil d'administration

  
Bernard HERITIER

Le directeur

  
Pierre COMMENVILLE

PROGRAMME D'ENVIRONNEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE  
 Programmation de participations financières

Dossier hors offre ou hors plébiscit d'attribution du Bureau; prise de décision du CA										
Titre	Objet	Maitre d'ouvrage	Montant total (Euros)	Montant subv- (Euros)	Plan de financement	Montant sollicité (Euros)	Proposition du Bureau (Euros)	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières	
Restauration de la chapelle Notre Dame de Bon Secours d'Alainvillers	Restauration et entretien de la chapelle	Commune de Pelvaux	77 230,00 €	77 230,00 €	Région (FRAT) - 12 000 € - 15,54 % Département - 47 000 € - 60,87 % Région wallonne - 8 500 € - 10,99 % Région parisienne - 8 500 € - 10,99 % Fondation du Patrimoine - 1 500 € - 1,94 % Parc national des Echets - 19 307 € - 25 % Autofinancement - 15 449 € - 20 %	19 307,50 €	25,00%	25,00%	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti rural. 2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural hors sélections d'attribution du Bureau (<10 % de travaux)	Le Parc national a réalisé le diagnostic préalable et accompagné techniquement la restauration de la chapelle Notre-Dame de Bon Secours d'Alainvillers. Séance PNE : Maxime Poullet
Réhabilitation de l'église ND de la rabsille à Basse Plaine	Réfection du clocher, des toitures et de l'électricité	Commune de Chabottes	184 611,28 €		Département 49 383,38 € - 30% Région 32 922,25 € - 20% Fondation du patrimoine 20 000 € - 12,15 % Parc national des Echets 19 307 € - 10,46 % Fonds parlementaires 10 000 € - 5,42 % Autofinancement 37 305,65 € - 22,66%	4 376,99 €	2,56%	hors critères	La charte prévoit dans l'orientation 2.2. PrésERVER et valoriser le patrimoine bâti rural, l'accompagnement des projets de travaux de rénovation des bâtiments remarquables est en partie remarquable, liée à leur histoire et à leurs techniques de construction. La nature des travaux et l'investissement financier de ce type de projet, Proposition d'octroi d'une aide symbolique permettant de limiter l'autofinancement à 20%, la commune n'ayant jamais eu de subvention du PNE.	

Concentration de l'information	Budget + budget rectificatif 1		Déclinaisons Bureau 1 du 13/02/2017	Propositions CA 1 du 17/02/2017	Reste		
	Montants alloués				Par enveloppe	Total	
Enveloppes 2017							
7-I-SUBV-AME Subvention 2017_Amenagement-Urbainisme	60 000,00 €				60 000,00 €		
7-I-SUBV-PAT Subvention 2017_Patrimoine-Culture-Ardenne	65 000,00 €	28 864,85 €		23 986,16 €	12 446,99 €		
7-I-SUBV-TOU Subvention 2017_Tourisme	55 000,00 €				55 000,00 €		
	180 000,00 €	28 864,85 €		23 986,16 €			127 448,99 €